

L'ANOMALIE



Le SNAD-CGT a constaté, avec un certain dépit, qu'en matière de télétravail la non satisfaction des demandes se concentrait au bureau de Marne La Vallée.

Ainsi sur les douze refus portés à notre connaissance dans l'inter-région Île-de-France, neuf proviennent du bureau de Marne La Vallée. Soit la bagatelle de 75 %. Difficile de passer à côté d'un tel phénomène et nul doute que celui-ci sera au centre des attentions des représentants du personnel à l'occasion du CTSD du 9 novembre 2021.

C'est peut-être pour récompenser les agents de leur investissement à l'occasion de la création du point de contrôle de Chelles qu'un tel cadeau leur est fait. Que de bienveillance ! Fort heureusement, l'investissement des agents et leur bonne volonté ont été soulignés à l'occasion d'un précédent CTSD. Par ailleurs c'est assez logique puisqu'une augmentation significative de la charge de travail, à effectifs constants, a permis d'assumer cette nouvelle mission. Il fallait donc faire un geste. Probable que celui-ci n'était pas celui qu'attendaient les agents...

On nous reparlera probablement bientôt de l'attractivité des bureaux parisiens, des difficultés à recruter sur la région, des mutations incessantes.

Oui, on en reparlera...

Il est, pour certains, plus facile de se payer de mots que de réaliser de véritables actions concrètes.

Le bureau de Marne la Vallée souffre déjà d'un écueil certain. Il fait partie de la même résidence que la DR. Ainsi, fort naturellement, et quoi qu'aient pu en dire les DR qui se sont succédé, les besoins en terme d'effectifs à la DR sont priorisés par rapport au bureau. Et malgré tout, la DR est quand même en difficulté également dans ce domaine. C'est dire l'état de la circonscription. A l'os.

Ce même bureau a connu et connaît des sous effectifs récurrents. Des secteurs d'activités sont sous-exploités, faute d'agents, d'autres pôles surnagent et croulent sous les sollicitations. Le turn-over est également un problème certain.

Alors comment ne pas s'étonner d'une tel blocage en matière de télétravail.

Ces refus sont-ils dus à la volonté d'un chef de bureau qui se voit déjà ailleurs?

A des pratiques managériales d'un autre temps ?

A des circonstances particulières ?

A des incompréhensions mutuelles ?

Au non alignement des planètes ?

Ce qui paraissait naturel, deux ou trois jours de télétravail pendant la crise Covid semble aujourd'hui infiniment plus compliqué à mettre en place.

Toujours est-il que cette non reconnaissance de l'investissement des agents, cette incapacité de l'administration à mettre simplement en œuvre une adéquation entre les effectifs implantés et les effectifs réels, ces dégradations des conditions d'exercice sont de nature à décourager les agents les plus motivés et l'on ne peut se satisfaire d'un traitement assez méprisant parfois, assez suffisant souvent, et très régulièrement infantilisant.